

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 07/06/2016

Date d'affichage : 07/06/2016

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 16 juin 2016**

L'an deux mille seize et le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI

**POUVOIRS** : Christelle DUVERNET à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Marc Étienne LANSADE / Michel DALLARI à Jean-François FARNET

**ABSENTS** : Maria De Fatima FIANDINO - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

La commune de Cogolin organise, au travers du service Animation – Jeunesse, un accueil pré et post scolaire pour les enfants scolarisés de 3 à 11 ans, résidant à Cogolin, durant les périodes scolaires.

Cet accueil permet aux familles :

- des enfants scolarisés en maternelle de bénéficier d'un accueil périscolaire les matins et soirs où sont développées des activités manuelles, ludiques et sportives encadrées par des animateurs et ATSEM ;

**N° 2016/136**

**ACTUALISATION DES TARIFS ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS (E.A.L) – ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA PETITE SECTION AU CM2**

**CM 16/06/2016**

**N° 2016/136**

**ACTUALISATION DES TARIFS ET MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS (E.A.L) – ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LA PETITE SECTION AU CM2**

- des enfants scolarisés en élémentaire (CP au CM2) de bénéficier de deux modes d'accueil. Un accueil périscolaire les matins et soirs où sont développées des activités manuelles, ludiques et sportives encadrées par des animateurs ainsi qu'une heure de soutien au travail le soir de 16h15 à 17h15 assurée par des encadrants pour les élèves scolarisés du CP au CM2.

L'appel aux encadrants pour l'activité soutien au travail n'ayant pas été concluant, seul un accueil périscolaire sera proposé aux familles le soir de 16h15 à 17h15 et de 17h15 à 18h15.

Le tarif reste inchangé à savoir 1,50 € de l'heure.

Ces dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le tarif commun aux deux accueils à savoir 1,50 € de l'heure ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit règlement intérieur modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD) - **6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)

Le Maire,



*Marc Étienne LANSADÉ*  
Marc Étienne LANSADÉ